

AVVISU CESEC 2021-39¹
AVIS CESEC 2021-39

Rilativu à u
Relatif au

Rapport d'activité 2020 de la Collectivité de Corse

Raportu d'attività 2020 di a Cullettività di Corsica

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 07 juillet 2021 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur le **rapport d'activité 2020 de la Collectivité de Corse**;

Vistu a lettera di presentazione di u 7 di luddu di u 2021 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Social, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à u raportu d'attività 2020 di a Cullettività di Corsica ;

Après avoir entendu, Madame Catherine ISTRIA, Inspectrice Générale des Services

Sur rapport de Denis LUCIANI, pour la commission " finances, suivi et évaluation des politiques publiques »;

À nant'à u raportu di Denis LUCIANI pè a Cummissione « finanze, seguitu è valutazione di e pulitiche pulitiche »

¹ Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Votants : 48

NPAV : 2 (R.MONDOLONI ; Ch.NOVELLA)

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 46

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 21 juillet 2021,
Prononce l'avis suivant**

*U Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 21 di Iuddu di u 2021,
Prununzia l'avisu chì seguita*

Le rapport d'activité, mis en perspective par le Compte administratif 2020 donne la mesure de l'action menée par la Collectivité de Corse en 2020.

Il rend compte, conformément à l'article L. 4422-27 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « de la situation de la Collectivité, de l'activité et du financement de ses différents services et des organismes qui en dépendent ».

Au-delà de sa conformité aux dispositions législatives et réglementaires, ce rapport, qui retrace les faits marquants de l'année 2020, marque donc la troisième année d'existence de la Collectivité de Corse, issue d'un processus de fusion unique dans l'histoire des collectivités territoriales.

Il revêt cette année une double particularité.

En effet, d'une part il clôt la mandature 2018-2020, et d'autre part il est fortement marqué par la crise sanitaire mondiale.

Cette crise sans précédent a fortement impacté l'activité et le rapport retrace ses effets dans les différents secteurs de compétences et sur les politiques publiques.

Il est aussi le révélateur du rôle central que la Collectivité a joué dans ce contexte, vis-à-vis des partenaires, mais plus largement pour l'ensemble de la société insulaire, en fournissant des masques aux établissements médicaux et médico-sociaux, aux communes, aux associations, etc., en mettant en place les dispositifs de soutien pour les acteurs économiques en difficulté et pour les publics les plus démunis et les plus fragiles que cette pandémie a touchés de plein fouet.

Le plan de continuité d'activité (PCA) mis en œuvre au sein de la Collectivité a permis d'assurer les activités essentielles de paiement, de sécurité et de protection des usagers, de continuité du service public, tout en garantissant la protection sanitaire des personnels de la Collectivité de Corse.

Toute cette activité a été rendue possible grâce au travail de construction, de structuration, d'harmonisation et de sécurisation effectué depuis le 1er janvier 2018.

Ce rapport d'activité 2020 débute par un bref rappel des étapes du statut particulier de la Corse et par une présentation des compétences et du fonctionnement de l'institution territoriale.

Il présente ensuite le bilan des politiques publiques articulé autour de sept axes qui recouvrent sensiblement les axes des documents budgétaires, afin de pouvoir en faire une lecture croisée.

Il se poursuit par le rappel de l'ensemble des actions engagées pour poursuivre la construction d'une administration performante et innovante.

Enfin, il s'achève sur une présentation rapide de la situation financière de la Collectivité qui met en avant certaines données issues du compte administratif 2020 ; ce dernier document contient l'ensemble des éléments propres à appréhender la situation de façon plus complète, les deux documents devant être appréhendés de manière complémentaire.

Conformément au CGCT, ce rapport est soumis pour avis au Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, préalablement à son examen par l'Assemblée où il donne lieu à débat.

Le CESEC tient à souligner, pour cette troisième année d'existence, le travail accompli afin d'assurer le bon fonctionnement de la Collectivité de Corse ainsi que la poursuite de sa construction et de sa structuration dans un contexte difficile.

Le CESEC souhaite que les informations relatives à l'état des effectifs de la CdC soient complétées des informations relatives aux agences et offices.

Le CESEC souhaiterait que figure au rapport d'activité une information quant au nombre de cabinets d'études sollicités et une évaluation des coûts mobilisés en comparaison avec les années précédentes.

Le CESEC s'en rapporte aux avis qu'il a émis sur saisine de l'Exécutif ou aux rapports produits rendus sur auto-saisine pour ce qui est du bilan des politiques publiques engagées par la Collectivité de Corse.

Le CESEC prend acte du rapport d'activité 2020 de la Collectivité de Corse.

La Présidente,

Marie-Jeanne NICOLI

